

NEWSLETTER – FLASH COVID-19

Quelles sont les principales mesures affectant la pratique du droit de la propriété intellectuelle ?

A la suite de l'activation du plan de continuation d'activité du Tribunal judiciaire de Paris :

- Toutes les audiences civiles sont supprimées (référé, référé rétractation, audiences collégiales et de mise en état ainsi que d'incidents),
- Les dossiers qui devaient être examinés lors de ces audiences ont fait / feront l'objet d'un renvoi sur un rôle d'attente. Les parties seront informées dès le retour à la normale de la date de ce renvoi.
- Les délibérés prévus au cours de cette période sont donc prorogés à une date qui sera communiquée ultérieurement.
- Le BOC ne délivre plus de dates pour les assignations, quelle que soit la nature du contentieux. Il ne sera pas davantage délivré de date aux fins d'assignation en référé et aucune saisie contrefaçon ne sera autorisée.
- Le fonctionnement du tribunal est limité aux fonctions dites essentielles et s'agissant des activités civiles aux hypothèses d'urgence absolue.

Par décision du Directeur exécutif de l'EUIPO en date du 16 mars 2020, tous les délais expirant entre le 9 mars et le 30 avril 2020 inclus sont automatiquement étendus jusqu'au 1^{er} mai 2020.

NB : le 1^{er} mai étant un jour férié, les délais sont en pratique étendus jusqu'au lundi 4 mai 2020.

L'OMPI et l'INPI n'ont pas encore publié de décisions similaires au sujet de la prorogation des délais mais cela ne saurait tarder... du moins nous l'espérons et ne manquerons pas de mettre à jour cette note le cas échéant.

La seule information dont nous disposons à ce jour est qu'un projet de loi d'urgence sera présenté (le 18 mars 2020 ?) en Conseil des ministres habilitant le gouvernement à procéder par voies d'ordonnance à une adaptation des règles de procédure. Cette ordonnance devrait être présentée mercredi 24 mars avec effet rétroactif au 14 mars. L'INPI a demandé l'ajout de dispositions relatives à la PI et notamment la prorogation des délais.

A suivre donc...